

Paris, le 26 août 2019

Chère adhérente, cher adhérent,

**Nous nous réunissons en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 23 septembre prochain, à l'occasion du congrès des exploitants.**

Cette Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.), est importante afin d'amender les statuts de notre association. Vous trouverez ci-joint les propositions d'amendement de l'article XII. Une première assemblée extraordinaire convoquée en même que notre assemblée ordinaire du mois de juin, n'avait pu se tenir compte-tenu du quorum nécessaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Depuis sa création, lors de chacune des phases d'évolution des salles de cinéma, les missions et les actions de l'ADRC ont été redynamisées en fonction des contraintes et des besoins des cinémas de proximité. Notre association entame ainsi une nouvelle phase de développement de son intervention auprès des cinémas ancrés dans les territoires.

C'est pourquoi nous vous invitons à venir nombreuses et nombreux le lundi 23 septembre à cette AGE.

**À proximité du C.I.D. à DEAUVILLE, lors du congrès des exploitants**  
(le lieu exact vous sera communiqué par e-mail et sur le site de l'ADRC)

- 16h00 :** Accueil, enregistrement des participants
- 16h30 :** A.G.E. – Modifications des statuts
- 17h15 :** Questions diverses

*Nous serons heureux de vous retrouver le 23 septembre et vous prions de nous confirmer votre présence avant le 13 septembre en nous renvoyant le document de présence joint.*

Si vous ne pouvez malheureusement être avec nous, nous vous prions de retourner au plus vite à l'ADRC, pour le 13 septembre au plus tard, votre pouvoir joint à cette convocation, complété et signé.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer mes plus cordiales salutations, ainsi que celles du Conseil d'administration et de toute l'équipe de l'ADRC.

À très bientôt donc.

**Nadège LAUZZANA,**  
Présidente de l'ADRC

